



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDEPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 13 août 2022

Heure : 9h15

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **samedi 13 août 2022 à 16h00**

Fin événement prévue le **dimanche 14 août 2022 à 16h00 au moins**

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orage.

En fin d'après-midi/soirée de samedi, des orages d'étage moyen remonte depuis le Pays-Basque vers le nord de l'Aquitaine puis le Poitou-Charentes.

Ces premiers orages sont à dominante électriques, peu pluvieux et donc problématique dans un contexte de sécheresse forte et de feux de forêt important.

Rapidement à la suite, une seconde salve d'orage aborde la côte landaise et girondine et remonte vers le nord-est de la Nouvelle-Aquitaine.

Ces orages donnent des cumuls hétérogènes sur une large moitié nord avec localement 7/15mm voire 10/20mm.

Ces orages circulent rapidement, ils peuvent s'accompagner de chutes de grêle et de rafales de l'ordre de 60/70 km/h.

Ils se décalent vers l'est mais devraient encore concerner une bonne moitié nord jusqu'à la mi-journée de dimanche.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC